



Une étude britannique met en lumière les effets secondaires négatifs des « big deals » associant négociation des budgets d'abonnements et des budgets d'APC

Analyse I/IST-n°24 Novembre 2016

En bref :

Parue le 24 octobre, une étude¹ financée par le JISC britannique, dresse un premier bilan des accords de couplage « abonnements/APC » signés par le consortium britannique avec 5 éditeurs scientifiques² importants (Wiley, Taylor & Francis, Sage, Institute of Physics, Royal Society of Chemistry). Les premiers constats qui se dégagent de cette évaluation des accords couplés sont inquiétants : ce mécanisme encourage la publication en revues hybrides, ne réduit en rien les dépenses d'abonnements, ne contient que très partiellement la progression de la dépense « abonnements + APC », se révèle en pratique d'une grande complexité.

L'analyse d'Intelligence IST :

Lorsqu'en décembre 2014, le JISC (www.jisc.ac.uk), qui, entre autres fonctions joue le rôle de consortium d'achat de ressources documentaires numériques pour l'ESR britannique, annonçait avoir signé avec Wiley, N°3 mondial de l'édition de recherche, un accord de négociation couplée abonnements/APC, la nouvelle fit grand bruit : pionnier des négociations consortiales avec les grands éditeurs scientifiques, le JISC jouit d'un prestige qui va bien au-delà des frontières du Royaume-Uni. Dans le sillage du JISC, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède ont conclu avec divers éditeurs scientifiques des accords couplés qui lient les budgets d'abonnements, et les budgets d'APC. Dans le contexte français la pertinence de négociations couplant budgets d'APC et budgets d'abonnements est vivement débattue (EPRIST s'étant clairement prononcé contre ce couplage³) en particulier dans la perspective de négociations avec Springer.

Le choix de l'OA Gold : un choix contraint par les politiques publiques britanniques de soutien à l'édition scientifique

Si les initiatives du JISC en matière de négociations couplées semblent avoir eu un effet d'entraînement en Europe, il faut rappeler que le JISC ne s'est engagé dans cette voie qu'en raison des spécificités du contexte britannique. Le gouvernement britannique a en avril 2013 arrêté une politique publique très claire préconisant le « Gold Open Access » comme axe principal de développement du libre accès aux publications scientifiques de ce pays. Cette politique ayant force de loi s'était largement inspirée du « Rapport Finch » paru en juin 2012. Ce rapport soulignait entre autres que l'édition scientifique britannique était une industrie forte, créatrice d'emplois et générant d'importants surplus commerciaux. Dans ce contexte le Gold Open Access porté par les éditeurs scientifiques eux-mêmes, apparaissait

¹ Le rapport « **Report on offset agreements: evaluating current Jisc Collections deals – Year One, evaluating 2015 deals** », est un travail conduit par Stuart Lawson, chercheur au Birkbeck College, University of London, sur la base d'une bourse de recherche accordée par le JISC (ce n'est pas un rapport publié par le JISC lui-même). Ce travail s'étendra sur 3 ans, et donnera donc lieu à deux autres rapports en 2017 et 2018. Le rapport est accessible sous le lien: https://figshare.com/articles/Report_on_offset_agreements_evaluating_current_Jisc_Collections_deals_Year_1_evaluating_2015_deals/4047777

² Signé en octobre 2015 l'accord de couplage JISC/Springer n'est pas pris en compte dans le cadre de ce premier rapport, il le sera sans le rapport publié l'an prochain

³ cf. : http://www.eprist.fr/wp-content/uploads/2015/12/Note-EPRIST_APC-avril-2015.pdf

comme le seul modèle économique permettant une transition vers le libre accès à la publication scientifique sans fragiliser cette industrie. De façon cohérente avec cette politique, le gouvernement britannique a débloqué à partir de 2014, via les agences de financement de la recherche, des lignes de crédit spécifiques pour le paiement d'APC. Les chercheurs et institutions de recherche britanniques étaient par ailleurs, en particulier pour les besoins d'évaluation, tenus de démontrer la conformité de leurs pratiques à ce passage obligé par la voie dorée. Tous les accords négociés à partir de 2014 par le JISC avec les grands éditeurs scientifiques sont marqués du sceau d'un alignement pragmatique sur cette politique publique : puisque des crédits étaient pré-fléchés par la puissance publique vers le paiement d'APC, autant négocier au mieux ces lignes de crédit. Et pour négocier au mieux, il était évident que le JISC ne pouvait qu'utiliser le pouvoir contractuel fort que lui procure l'importance des budgets d'abonnements qu'il centralise. La notion de « négociation couplée » trouve là son origine.

Une complexité nouvelle, mal maîtrisée, des négociations avec les éditeurs

Le rapport sur la politique de « offset agreements » établi par Stuart Lawson, sur la base des données 2015 n'est que le premier état d'une évaluation qui s'étendra sur trois ans. Ses données sont partielles : signé en octobre 2015, l'accord JISC/Springer n'a pu être pris en compte. Les constats qui se dégagent de ce travail sont pourtant fort clairs :

- les accords de type « offset agreements » (accords couplés) sont complexes et aucun des 5 accords signés n'applique les mêmes mécanismes ni ne se base sur les mêmes paramètres qu'un autre. De plus, par rapport à une négociation classique, les paramètres à prendre en compte sont plus nombreux. Cette complexité rend difficile les comparaisons. A l'évidence cette complexité se répercute sur les négociations qui ont conduit à ces accords. Malgré la longue expérience du JISC en matière de négociation, on ne peut s'empêcher de penser que cette complexité est plus défavorable au consortium qu'aux éditeurs, puisqu'elle renforce l'asymétrie de l'information entre ces éditeurs et le négociateur. Cette introduction dans une logique de couplage du « facteur APC » vient affaiblir en partie la « courbe d'apprentissage » (l'expérience acquise) des consortiums. Les négociations couplées tournent le dos à ce principe de base que met en œuvre tout service-achat : il n'est jamais de bonne tactique de rendre plus complexe une négociation, surtout avec des « vendeurs » qui disposent d'un fort pouvoir contractuel, puisqu'ils sont en position de non-substituabilité.
- plus étonnant, les cinq accords de couplage « abonnements/APC » étudiés ne respectent qu'un seul des 5 principes édictés par le JISC dans sa note publiée⁴ en avril 2015, principes que devrait suivre tout « offset agreement » pour être vertueux. Ce principe accepté par les 5 éditeurs (« *tout accord couplé signé au niveau global – par le JISC – doit se répercuter au niveau local, celui des institutions ayant adhéré à l'accord de « big deal » sur lequel a porté la négociation* ») va de soi puisqu'il reflète tout simplement la nature d'une négociation consortiale. Ce paradoxe (« *le JISC a signé des accords couplés qui ne respectent pas ses propres principes* ») s'explique par le fait qu'il y a un décalage dans le temps entre la signature de ces accords couplés (les premiers ont été signés en 2014) et la formulation de ces principes.

Une rupture d'égalité entre institutions de recherche dans l'économie de la diffusion de leurs publications

- Comme on vient de le voir ces accords couplés ne bénéficient qu'aux institutions de recherche qui sont partie prenante des accords de « big deal » portés par le JISC. Les cinq accords couplés étudiés requièrent qu'une institution soit couverte par le « big deal » pour que soient accordées des réductions sur les montants d'APC. Comme le note l'auteur de l'étude : « *There is a huge knock-on effect for small specialist institutions in all of this, as they are often unable to subscribe to big deals – or it makes no financial sense for them to do so – and so are not able to benefit from current offset agreements* ». Très clairement, et c'est une première désastreuse dans l'histoire de la publication scientifique, ces accords couplés induisent une rupture d'égalité entre les institutions de recherche publiantes (l'auteur cite l'exemple de la London School of Hygiene & Tropical Medicine), celles adhérant aux accords de « big deal » pouvant bénéficier de réductions substantielles sur leurs APC, les autres devant payer leurs APC au tarif maximal,

⁴Jisc (2015). *Principles for offset agreements*. <<https://www.jisc-collections.ac.uk/Global/News%20files%20and%20docs/Principles-for-offset-agreements.pdf>>

- Dans 4 cas sur cinq⁵ la notion d' « offset » (déduction d'une dépense sur l'autre) s'impute exclusivement sur la dépense d'APC, les dépenses d'abonnement ne sont pas impactées par ce couplage⁶. Quelles que soient les variantes d'un éditeur à l'autre, l'impact sur la dépense se situe au niveau du prix nominal des APC (qui peut être effectivement significativement réduit) et s'analyse comme une réduction calculée en fonction de la dépense totale « abonnements + APC ». Dans les cas étudiés, ces « ristournes » sur la dépense totale se situent entre 3,6 et 4,6% pour les 3 éditeurs « for profit » (Wiley, Taylor & Francis et Sage) et à un niveau supérieur⁷ pour les 2 sociétés savantes concernées. Quel que soit ce niveau de ristourne constaté, le fait qu'il ne s'applique qu'aux APC en dit long sur la nature profonde de ces « offset agreements » : il s'agit de mécanismes promotionnels sur un « produit nouveau » (les APC...) **incitant le chercheur à publier prioritairement chez ces éditeurs. On promet en clair aux chercheurs de réduire leur facture d'APC parce que leur institution consent par ailleurs à une dépense documentaire (abonnements) que les accords étudiés, loin de réduire, sanctuarisent.**

Une promotion induite du modèle hybride, une prime aux grands éditeurs

- dans le cadre de 3 accords sur 5 (*Taylor & Francis, Sage et Institute of Physics*) les ristournes consenties sur les tarifs d'APC ne s'appliquent que pour les publications en revues hybrides (pour lesquelles les APC sont significativement plus élevés que pour les revues entièrement en Gold Open Access). Seul Wiley et la Royal Society of Chemistry consentent une réduction sur les APC dans les deux types de revues. Ce constat renforce un autre « *The largest subscription publishers tend to be the largest recipients of APC funds 52 because 74–80% of APCs tracked in the UK are paid to hybrid journals* ». Comme l'indique sobrement l'auteur de l'étude : « *lier systématiquement les « offset agreements » à la souscription préalable à des « big deals » ne peut qu'accentuer la concentration du marché et accentuer les dysfonctionnements du marché de l'abonnement* ». Ce mécanisme contribue également à lier (« lock in ») les chercheurs publiants aux éditeurs ayant passé avec les consortiums de négociation des « offset agreements ». Ainsi un chercheur britannique aura plus intérêt à publier dans une revue Wiley que chez PLoS puisque structurellement PLoS, qui fonctionne dans un modèle économique de « pure gold », ne peut pas lier des ristournes sur APC aux volumes d'abonnement à ses publications.

Economiquement le jeu en vaut-il la chandelle ?

La justification essentielle des « offset agreements » est de nature économique : les accords couplés permettent-ils ou non de réduire ce que le JISC appelle (assez improprement) le « Total Cost of Publication » (TCP), c'est à dire la somme du coût des abonnements et du montant théorique des APC dues s'il n'y avait pas eu de ristourne sur le montant unitaire de ceux-ci. L'auteur de l'étude estime à 2,5 M£ (2,9 M€) les économies réalisées en 2015 par ces négociations groupées. Ce sont pourtant des économies en trompe-l'œil puisqu'elles sont calculées par rapport à une dépense d'APC théorique : ce qui aurait été payé s'il n'y avait pas eu d'offset agreement. Dans les faits ces accords modèrent l'emballage des dépenses mais celles-ci continuent de progresser. Même contractuellement contenues par des accords pluriannuels, les dépenses d'abonnement continuent de progresser de 1,1% en 2015 par rapport à 2014⁸. S'agissant du poste « dépenses d'APC », l'impact sur les budgets théoriques d'APC des accords couplés peut paraître important : selon les données publiées par Stuart Lawson, Wiley a consenti sur ce poste une réduction de 23,5%, Taylor & Francis de 42,6%, Sage de 62%, Institute of Physics de 44,3% et la Royal Society of Chemistry de 57,6%. La moyenne pondérée de ces réductions est de 34,3%. On pourrait donc presque se rendre à l'argument que les accords couplés « contiennent l'explosion des

⁵L'exception étant l'accord avec The Institute of Physics, dans le cadre duquel les dépenses d'APC en année N se défalquent des dépenses d'abonnement en année N+1

⁶ Sauf dans la mesure où les accords couplés ont prévu sur base pluriannuelle une progression pluriannuelle limitée – de l'ordre de 1,1%/an – de la dépense d'abonnement.

⁷11% de réduction sur la dépense globale chez *Institute of Physics*, et 32% de la dépense globale pour Royal Society of Chemistry. A chaque fois cette réduction est calculée comme différence entre les budgets théoriques d'APC et les budgets APC après « discount », elle ne s'impute pas (sauf pour IoP sur les budgets d'abonnements). Le résultat paradoxal affiché par la *Royal Society of Chemistry* s'explique par un « accident industriel » : cette société savante a fixé sa ristourne sur le tarif de ses APC à un niveau très élevé, en sous-estimant par ailleurs le nombre d'articles qu'elle devrait accueillir dans ses revues à ce tarif bradé. Il faut souligner cependant que la RSC ne voit nullement son chiffre d'affaires abonnement + APC baisser, son manque à gagner étant calculé par rapport à un niveau théorique d'APC plus élevé. La RSC a fait savoir qu'elle mettrait fin à ce mécanisme « Gold for Gold » dès la fin 2016.

⁸Et de 7% pour l'*Institute of Physics*

coûts des APC à un niveau acceptable ». Mais en 2015 les sommes payées⁹ au sein de l'ESR britannique pour des APC (tous éditeurs confondus) ont progressé de 20% sur 2014 (et de 136% en 2014 sur 2013). Pour les 5 éditeurs concernés, les ristournes consenties dans le cadre des « Offset agreements » ont atténué (d'environ 34%) cette progression à deux chiffres mais ne l'ont nullement annulée. La dépense globale liée à la publication scientifique continue de progresser de plus de 2%/an.

Encore faut-il souligner :

- 1) que cette progression est corrélée aux niveaux respectifs des dépenses d'abonnement et des dépenses d'APC dans la dépense « publications » globale : au Royaume-Uni, ce ratio est de 88% (poids des dépenses d'abonnement) contre 12% (poids des dépenses d'APC). L'impact de la progression de la dépense d'APC (qui a vocation à se maintenir sur une progression à deux chiffres) sur la progression de la dépense globale va croître année après année, ce que les accords couplés ne peuvent nullement désamorcer,
- 2) cette limitation des dépenses d'APC est liée au fait que les éditeurs, agissant avant tout dans une logique de promotion du Gold dans leurs revues hybrides, ont consenti dans le cadre des accords JISC des tarifs unitaires d'APC artificiellement bas (600 £/articles selon certaines sources pour la Royal Society of Chemistry). Or tous les éditeurs concernés considèrent les premiers contrats signés avec le JISC comme des contrats-pilote à durée limitée, sans garantir à plus long terme les mêmes niveaux de ristournes, et sans bien sûr affirmer que les conditions consenties à l'ESR britannique seraient proposées dans d'autres contextes nationaux.

Des accords viables parce que les pouvoirs publics britanniques ont ouvert des lignes de crédit supplémentaires fléchés vers le paiement des APC

Faut-il en conclure que les « offset agreements » sont des contrats de dupe ? Dans le contexte britannique peut-être pas. Et le JISC n'aurait pas risqué sa réputation sur un accord qui n'aurait pas été un « win-win ». Mais s'il s'agit d'un accord win-win c'est en raison de la spécificité du scénario britannique de transition vers l'Open Access, privilégiant la voie dorée. L'étude de Stuart Lawson relève que 90% des dépenses d'APC encourues dans le cadre de ces accords couplés souscrits par le JISC sont pris en charge, non par les institutions publiantes, mais par les agences de financement de la recherche et ce sur des lignes de crédits spécifiques destinées au paiement des APC. Les institutions de recherche britanniques prennent en charge 100% de leurs budgets d'abonnement mais 10% seulement de leurs frais d'APC.

En clair si l'on aborde ces cinq accords couplés dans une perspective macroéconomique, le JISC, grâce à son fort pouvoir de négociation, a augmenté (de 34%) le « pouvoir d'achat » de ces crédits publics fléchés vers la couverture des APC auxquels ont accès les institutions britanniques publiantes. Mais comme le relève l'auteur de l'étude, si cette prise en charge des APC par des fonds publics spécifiques venait à disparaître (ce qui n'est pas une hypothèse d'école, le Brexit ayant vocation à induire une extrême tension sur les budgets publics de la recherche outre-Manche¹⁰) les avantages des « offset agreements » ne seraient nullement à même de compenser ce manque à gagner.

En d'autres termes les accords couplés n'ont de sens que dans le cadre d'une politique publique qui privilégie le « Gold Open Access » et dégage au bénéfice des institutions de recherche des lignes de crédit nouvelles, spécifiquement destinées au paiement des APC. Et même dans ce cas les effets secondaires négatifs sont importants (prime aux grands éditeurs, mise hors jeu des « pure players » de l'OA, conditionnement des choix de publication des chercheurs, rupture d'égalité dans la diffusion par la publication des résultats de la recherche). Dans tout autre cadre, les accords couplés sont un non-sens.

⁹Source : Shamash, Katie (2016) *Article processing charges (APCs) and subscriptions*. Jisc.

<<https://www.jisc.ac.uk/reports/apcs-and-subscriptions>>

¹⁰Les fonds de recherche européens représentent 20% de la dépense publique de recherche exécutée au Royaume-Uni